AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-7-70 0...2

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin technique N° 118 de Juillet 1970 - 1970 - 24

LA MOUCHE DES FRUITS

(Ceratitis capitata Wied.)

La Ceratite ou Mouche des fruits fut, longtemps, le principal ennemi des cultures fruitières du Midi et du Sud-Est de la France ; les productions estivales ou automnales étaient, certaines années, impropres à toute commercialisation car la présence d'asticots (larves) après la mi-juillet entraînait l'altération et la pourriture des fruits. L'extension du verger méridional a été impossible aussi longtemps que les dégâts possibles de l'insecte rendaient aléatoire la vente des fruits. La possibilité de luttes chimiques a modifié le problème, d'autant plus que les Stations d'Avertissements Agricoles ont pu donner des conseils précis quant à la nécessité ou à l'inutilité des traitements.

La Mouche méditerranéenne des fruits est surtout un insecte des pays chauds. Cependant, elle peut se multiplier dans des régions tempérées ; outre les départements méditerranéens, dans le Lyonnais et le Toulousain, l'insecte est régulièrement observé. En Aquitaine, sa présence est plus épisodique ; enfin, certaines années, la Mouche des fruits et ses dégâts sont observés dans des régions situées au Nord de la Loire (les environs de Paris en particulier).

-LA MOUCHE-

Taille un peu plus petite qu'une mouche domestique.

Thorax blanchâtre sur les côtés tandis que le dos porte de grandes taches noires, brillantes.

Tête de couleur claire avec de gros yeux globuleux à reflets verdâtres.

Abdomen court et large, jaunâtre rayé de gris.

La femelle possède une tarière grâce à laquelle elle dépose ses oeufs sous la peau des fruits.

Les pattes sont jaune clair ; les ailes sont marquées de bandes marginales ou transversales gris jaunâtre fumé.

Au repos, la mouche garde les ailes écartées du corps, ce qui la caractérise de la plupart des autres mouches.

-LES LARVES-

Petits asticots blancs atteignant 6 à 9 mm de long à leur complet développement. Chaque femelle pond de 400 à 800 oeufs à raison de 8 à 12 par fruit .

-EVOLUTION DE L'INSECTE-

La Mouche n'hiverne régulièrement qu'en Corse. Certaines années, quelques situations (très restreintes de la Côte d'Azur ou du Roussillon) ont permis la survivance de l'insecte qui passe l'hiver à l'état de pupe dans le sol superficiel.

C'est à partir de la mi-mai que les premières mouches autochtones éclosent en Languedoc et en Provence, un peu plus tard dans la région lyonnaise.

Les mouches sont surtout actives durant les heures chaudes, elles recherchent les parties les plus ensoleillées des arbres, leur vie peut durer jusqu'à 3 mois selon les conditions climatiques.

L'accouplement s'effectue au moins une semaine après la sortie du sol. Durant cette période, les mouches s'alimentent en eau et consomment des exsudations sucrées des plantes.

La ponte commence immédiatement. L'incubation a une durée très variable suivant la température. 2 à 4 jours dans les régions chaudes, mais elle peut durer 1 mois à la température de 9 à 11°, plus encore après un passage en chambre frigorifique.

.../...

P220

Les asticots minent les fruits et provoquent une pourriture rapide (notamment pour les fruits à noyau). Leur évolution s'étend sur 8 à 15 jours en période chaude, mais elle dépasse parfois un mois dans les régions plus tempérées. Arrivés au terme de leur vie, les asticots se laissent tomber, s'enfoncent dans le sol et se nymphosent. La durée de la nymphose varie selon les températures (elle est au minimum de 10 jours). La nymphe ou pupe est brune en forme de tonnelet de 4 mm de long ; elle peut vivre en terre plusieurs mois si la température est inférieure à 15° C.

-ORIGINE DES PULLULATIONS DE MOUCHE DES FRUITS-

Ainsi que nous l'avons indiqué, il n'y a pratiquement pas de survivance des Mouches de fruits en France continentale. Ce sont des insectes importés de contrées plus chaudes qui créent, chaque année, les pullulations nuisibles. L'importation de fruits (agrumes surtout) permet l'introduction d'insectes (au stade oeuf ou larve). Ces fruits, reconnus altérés au moment de la commercialisation ou de la consommation, sont jetés aux ordures ; après la pupaison, les adultes se dispersent et contaminent les vergers situés à proximité des dépôts d'ordures.

Les mouches printanières survivront et pondront dans les premiers fruits (cerises parfois, pêches, abricots surtout). Ce sont les pêches de juillet qui seront touchées par la 2ème génération ; suivant les conditions climatiques qui réduisent parfois à 20 jours le cycle évolutif complet de l'insecte, des contaminations successives se produiront jusqu'à l'automne. Les asticots de la Mouche des fruits peuvent parasiter successivement les cerises, abricots, pêches, poires, pommes, melons ; mais également les raisins, les kakis, les azerolles, les figues de barbarie ...

-CONTROLE DES IMPORTATIONS-

Pour éviter l'introduction de la Cératite, le Service de la Protection des Végétaux contrôle strictement les fruits en provenance de tous les pays méditerranéens où la Mouche existe à l'état endémique.

A partir du mois de février, tout lot contaminé, ne serait-ce qu'à 0,1 pour mille, fait l'objet soit d'un refoulement soit d'une désinsectisation gazeuse par passage en cellule (Stations de désinsectisation de Bordeaux, Sète, Marseille, Nice, etc..)

Nous devons signaler qu'après avoir constaté la rigueur des contrôles exercés aux frontières ou ports français , les pays producteurs (Espagne, Afrique du Nord, Liban, Israël) ont considérablement amélioré l'état sanitaire de leur production.

Ces contrôles (il en est de même pour toutes les denrées végétales) portent sur un pourcentage déterminé de fruits, pourcentage variable selon l'époque.

Cependant, quelques fruits contaminés échappent aux investigations des Agents chargés du contrôle phytosanitaire ; ce sont ces fruits qui réintroduisent la Mouche des fruits, car ces fruits avariés, nous l'avons dit, sont jetés aux ordures. Les Stations d'Avertissements Agricoles ont installé des pièges au voisinage des dépôts urbains d'immondices ; elles ont ainsi pu déceler les premiers vols de Mouches. Mais le meilleur contrôle du vol est effectué dans les vergers à fruits précoces situés près des agglomérations.

Enfin, des observations estivales, réalisées suivant la mâturité des espèces fruitières, permettent de juger de l'importance réelle ou relative des Mouches existant dans une région donnée.

Il est à remarquer que les fruits des arbres situés à proximité de villes où les ordures ménagères sont brûlées ne sont pratiquement jamais parasités (cf. Narbonne).

-LUTTE-

Lorsque la prévention des dégâts de la Mouche devient nécessaire, il convient de recourir à des pulvérisations insecticides. Ces traitements seront réalisés en tenant compte des autres ravageurs présents dans le verger à la même époque, afin de ne pas être conduit à multiplier les interventions.

Enfin, le choix de l'insecticide doit être établi en fonction des produits recommandés et en respectant la législation sur la date limite d'emploi des pesticides avant la récolte (consulter nos Bulletins N° 114 et 115 - Mars et Avril 1970).

La lutte contre la Mouche des fruits (ainsi d'ailleurs que la lutte contre la Tordeuse orientale) est également réalisée en fonction de la mâturité des fruits ; c'est pourquoi le choix des produits de traitement a beaucoup d'importance ; ces produits doivent être persistants et cependant il ne doit pas subsister de résidus toxiques au moment de la consommation.

LL. TROUILLON
Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon

AVERTISSEMENTS

/ARBRES FRUITIERS/

-Tordeuse orientale du pêcher :

L'activité de cet insecte demeure importante et le deuxième vol se poursuit avec intensité. Dans les secteurs contaminés, il y a donc lieu de poursuivre la protection.

a) Protection des pousses (pépinières, jeunes arbres en formation) :

Placer, dès réception, un traitement qui devra être renouvelé, sans attendre un nouvel avis, dans une dizaine de jours.

b) Protection des pêches :

-Variétés récoltées à partir du 20 juillet : Appliquer, dès réception, un produit à base de Mévinphos, à raison de 50 g de matière active à l'hectolitre. Nous rappelons que l'emploi de ce produit est interdit à moins de 7 jours de la récolte. Ce traitement est surtout recommandé pour la production de fruits destinés à l'exportation.

-Variétés dont la récolte commencera entre les tout derniers jours de juillet et la fin août : Appliquer un premier traitement, dès réception, avec l'un des produits énumérés dans l'Edition spéciale à la rubrique "Tordeuse orientale du pêcher" autre que le Mévinphos.

-Carpocapse des pommes et des poires :

Nous rappelons les termes du précédent bulletin.

/V I G N E/

-Mildiou :

Dans les vignes fortement contaminées, ne pas hésiter à effectuer un nouveau traitement si des pluies sont annoncées.

-Vers de la grappe :

Le deuxième vol des papillons d'eudemis a commencé dans les tout derniers jours de juin en différents lieux et il a pris rapidement, parfois, une certaine importance en particulier dans les régions de Ste-Cécile (Tarn) et de Fronton (Hte-Garonne).

Celui de la cochylis s'est manifesté quelques jours plus tard, début juillet, et il demeure assez faible pour l'instant en tous secteurs.

Dans les régions nommées ci-dessus notamment, ainsi que dans toutes les vignes des autres vignobles où des attaques sensibles ont été constatées lors de la première génération des chenilles (en juin dernier), il est conseillé d'appliquer un traitement dès le début de la semaine du 13 au 19 juillet.

S'efforcer de bien enrober les grappes avec le produit.

INFORMATIONS

-Oïdium de la vigne :

Des taches sur feuilles existent alors que les premières attaques sur grains sont constatées. Effectuer un traitement par poudrage ou, le cas échéant, ajouter un anti oïdium à la bouillie destinée à combattre le Mildiou.

/CULTURES LEGUMIERES/

-Cladosporiose du melon :

Actuellement, on rencontre dans de nombreuses cultures des taches, parfois assez nombreuses. Si une période pluvieuse était annoncée, il serait prudent d'effectuer un nouveau traitement.

BALMA, le 8 Juillet 1970

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 221